

Mauriac

POUR TOUS

Le bulletin municipal de la Ville de Mauriac • Été 2020



SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE p. 3

VOS ÉLUS p. 4 à 6

LE POINT SUR... p. 7

BUDGET 2020 p. 8-9

ANIMATIONS / RETOUR EN IMAGES p. 10

TRIBUNES p. 11



SERVICES MUNICIPAUX

• Services Administratifs

Place Georges Pompidou / 04 71 68 01 85
mairie@mauriac.fr

• Services Techniques

Centre Technique Municipal - Parc des Rédines / 04 71 68 05 38



NOUVEAUX HORAIRES

A partir du 1^{er} septembre, les horaires du Service Population (Accueil - Etat-Civil - Urbanisme) changent !

- Lundi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Mardi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Mercredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30
- Samedi : 10h00 à 12h00



RDV AVEC MADAME LE MAIRE

Madame le Maire reçoit sur RDV. Pour la rencontrer, merci de contacter son cabinet au 04 71 68 36 24.

MAISON DES SERVICES - Place Gambetta

Permanences organismes divers : CPAM, CRAM, Conciliateur de justice...
 Planning complet sur www.mauriac.fr et à l'accueil de la mairie.

PÔLE PETITE ENFANCE - Rue du 8 Mai

- Crèche "Ô COM 3 POM" / 04 71 68 74 45
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) / 04 71 68 20 24

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MAURIAC

Rue Chappe d'Auteroche / 04 71 68 19 87

MÉDIATHÈQUE DU PAYS DE MAURIAC

Rue du 11 novembre / 04 71 67 35 81

TÉLÉCENTRE DU PAYS DE MAURIAC

Médiathèque - Rue du 11 novembre / 04 71 67 35 97

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURIAC

Place Gambetta / 04 71 68 27 32

DÉCHETTERIE DU PAYS DE MAURIAC

Boulevard Pasteur / 04 71 68 24 70

CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE MAURIAC

Avenue du Commandant Gabon / 04 71 40 58 90



Chères Mauriacaises, chers Mauriacois, chers compatriotes du grand pays de Mauriac,

Vous avez bien voulu donner à moi et à mon équipe une majorité large et vous m'avez choisie pour être votre Maire. **Je vous adresse mes remerciements les plus sincères en mon nom propre et au nom de mon conseil.**

J'ai passé ma vie dans notre ville et chacun sait que je la porte au fond de mon cœur. J'ai choisi de la servir avec énergie, d'être présente au côté de mes concitoyens, au plus près de vos problèmes quotidiens.

Entourée d'une équipe que j'ai constituée avec soin et à laquelle je demande efficacité, travail et implication, je m'appuie également sur des agents de qualité engagés dans leurs diverses missions et qui ont mon respect et ma confiance. Notre époque est pleine d'incertitudes et chacun de nous sait que rien n'est absolument certain ou garanti.

Le rôle d'un Maire tel qu'il est souhaité aujourd'hui par les citoyens est d'abord de protéger sa ville et ses habitants contre tout ce qui peut lui nuire, de promouvoir son image et d'encourager avec détermination les initiatives économiques, culturelles, agricoles qu'elles soient collectives ou individuelles. Le rôle d'un Maire est de se tenir loin des bas calculs partisans, des vaines ambitions personnelles, servir tout simplement. Le rôle d'un Maire est de vous offrir une ville plus propre, plus belle, plus accueillante. Le rôle d'un Maire est de penser notre ville dans les décennies à venir et de la rendre compétitive face aux défis de notre temps.

Pour ma personne et mon conseil, je souhaite que nous soyons humbles face à cette lourde tâche enthousiasmante mais difficile que nous avons commencée. Mauriac doit vivre, se développer, enfin, exister dans le paysage politique, économique et culturel si nous voulons redevenir une cité où il fait bon habiter et qui attire de nouveaux habitants porteurs d'énergie supplémentaire et d'activité profitable.

A ce sujet et pour notre ville, je ferai preuve de fierté et je ne céderai sur rien !

Je vous présente **le premier numéro de "MAURIAC POUR TOUS"**, le journal de la capitale de votre arrondissement. C'est une publication modeste construite au sortir d'une période sanitaire exceptionnellement compliquée, aussi je vous demande pour elle et pour ceux qui y ont travaillé la plus grande indulgence.

Elle s'enrichira au fil du temps d'articles, de photographies et de rubriques diverses qui je l'espère susciteront votre intérêt. Ce journal est ouvert à tous, aussi n'hésitez pas à solliciter la publication de vos articles par notre équipe, vous trouverez auprès d'eux écoute et soutien.

Je profite de cet éditorial pour souhaiter le meilleur accueil aux touristes nombreux dans cette période, vous trouverez dans le Mauriacois un pays magnifique riche de son patrimoine exceptionnel et de ses traditions séculaires. Respectez et partagez notre nature riche et généreuse. Vous trouverez à Mauriac tous les commerces de proximité, des bars, des restaurants, des services, notre piscine d'extérieur et notre camping animé et vivant, mais aussi un cinéma, un golf et dans les alentours toute la beauté du pays Mauriacois façonné par les gens qui l'animent. Soyez les bienvenus chez nous !

Dans l'action que j'entreprends, mon seul soutien est la confiance des Mauriacois telle qu'ils me l'ont manifestée. C'est sur elle seule que repose mon projet, et c'est au nom de cette légitimité démocratique directe, la seule qui vaille que j'agisse moi et mon conseil dans l'intérêt de notre ville.

A l'écoute comme je l'ai toujours été de chacun d'entre vous, je vous souhaite un bel été inoubliable et heureux en pays Mauriacois.

Bien sincèrement
 Edwige Zanchi



Mauriac POUR TOUS,
 le bulletin d'information de la Ville de MAURIAC

Parution : Été 2020

Directeur de la publication : Edwige ZANCHI, Maire

Conception & rédaction : Ville de MAURIAC

Crédits photos
 Ville de MAURIAC, Audrey LAFARGE

Impression
 DECOMBAT sur papier PEFC

Dépôt légal : en cours

Retrouvez-nous sur www.mauriac.fr



et sur @villedemauriac

LA NOUVELLE ÉQUIPE INSTALLÉE ET À PIED D'OEUVRE

Elue dès le premier tour de scrutin le 15 mars dernier avec 59,59 % des suffrages, la liste conduite par Edwige ZANCHI a remporté 22 sièges sur les 27 que comporte le conseil municipal. La seconde liste menée par Claudine ROYER en a obtenu 5.

En raison du contexte sanitaire lié à la COVID19, les élus ont pris officiellement leurs fonctions le 27 mai à l'issue du conseil d'installation au cours duquel Edwige ZANCHI a revêtu son écharpe de Maire. Huit adjoints et deux conseillers délégués l'accompagnent dans l'exercice de sa mission.



Présentation détaillée de vos élus :

LES ADJOINTS

Cyrille ROLLIN

1^{er} Adjoint, délégué aux Ressources Humaines et aux Affaires Générales

Originaire du canton de Mauriac, il a suivi des études universitaires de droit et d'histoire à Clermont-Ferrand et Aix-en-Provence. Enseignant dans le milieu agricole, il a aussi fait un passage dans le secteur de l'immobilier.

"Installé à MAURIAC et viscéralement attaché à ce pays, j'ai souhaité concrétiser par ma candidature ma passion pour le monde agricole et culturel. J'ai l'ambition de promouvoir un bel avenir pour notre ville avec loyauté, sens du service public et esprit d'équipe"



Edwige ZANCHI
Maire

Raymonde THESSANDIER

2^{ème} Adjoint, déléguée à l'Action Sociale et à la Santé

Infirmière à la retraite, elle a souhaité "rejoindre une équipe motivée et dynamique à l'écoute des Mauriacois pour mieux vivre à MAURIAC"

Béatrice CARTAYRADE

4^{ème} Adjoint, déléguée aux Sports et au Tourisme

Infirmière au service des urgences et du SMUR, mère de deux enfants, elle a présidé l'association des parents d'élèves de l'école Jules Ferry et est membre du comité directeur de l'Office de tourisme de SALERS.

"J'avais envie de rendre un peu à Mauriac ce qu'elle m'a donné pendant des années. Je connais Edwige ZANCHI depuis longtemps, ses valeurs, sa tolérance, et je suis enthousiasmée de participer avec elle à ses nombreux projets"

Maryse BONNET

6^{ème} Adjoint, déléguée à l'Economie, la Vie Associative et aux Animations

Cadre bancaire retraitée, elle est issue d'une famille Mauriacoise de commerçants et d'entrepreneurs.

"Traditionnaliste dans l'âme, j'ai rejoint l'équipe d'Edwige ZANCHI dans l'espoir de participer à la revitalisation commerciale, culturelle et identitaire de Mauriac"

Elisabeth BALADUC

8^{ème} Adjoint, déléguée à l'Enseignement et à la Jeunesse

Directrice de la MFR-CFA de MAURIAC, membre de la Jeanne d'Arc Gymnastique

"Mauriac est ma ville natale et de cœur, j'ai accepté l'aventure municipale et communautaire pour apporter mon aide, m'investir dans la vie locale, dynamiser le Mauriac d'aujourd'hui et chercher les pierres pour construire celui de demain"



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Groupe de la majorité

Jacques SERRAT

Conseiller Municipal, délégué aux travaux, à la voirie et au cadre de vie

Né à Mauriac il y a 65 ans, marié et père de deux filles, il a participé à la vie Mauriacoise dans l'entreprise familiale et avec le RCM.

"Je n'ai jamais quitté notre cité et continuer mon périple avec les Mauriacois aux côtés d'Edwige ZANCHI m'est apparu comme une évidence pour essayer de donner à notre ville un nouvel élan"



Sylvie FENIES

Conseillère Municipale, déléguée à la Communication

Née à PARIS en 1960, elle s'est installée à MAURIAC en 1997 et y exerce depuis son activité de podologue.

"Mauriac est devenue ma ville, celle de mes enfants, elle compte beaucoup pour moi et je souhaite, au sein de l'équipe d'Edwige ZANCHI, contribuer à la réalisation de projets clés pour l'avenir de ses habitants".

Géraud MAZE

Conseiller Municipal

Chef d'entreprise 46 ans, marié, père de deux enfants, il habite à MAURIAC depuis 16 ans et a participé activement à la vie associative sportive.

"Lorsqu'Edwige ZANCHI m'a contacté, j'ai tout de suite senti la motivation et l'envie qu'elle avait pour améliorer Mauriac et la vie de ses habitants. J'ai donc décidé de tenter cette aventure avec elle et ses colistiers."



Audrey LAFARGE

Conseillère Municipale

31 ans, ouvrière en usine, elle a quitté MAURIAC à l'issue de sa scolarité pour raisons professionnelles pendant une dizaine d'années avec une seule envie, revenir à Mauriac et s'y investir.

"J'ai trouvé auprès d'Edwige ZANCHI cette même passion pour notre ville. J'aimerais que Mauriac soit connue et reconnue pour son riche passé, pour son présent, son futur et ses spécificités".

Julien CHAMBON

Conseiller Municipal

Comptable Conseil au CER France Cantal et licencié au RTM, il a rejoint l'équipe d'Edwige ZANCHI qu'il connaît depuis toujours (elle a, en effet, aidé à sa mise au monde).

"Je sais son engagement et son sérieux, je veux apporter mon expérience professionnelle et dans le milieu associatif pour que MAURIAC devienne plus attractive et dynamique."



Jacqueline BORNE

Conseillère Municipale

Retraitée, elle vit à MAURIAC depuis 50 ans.

"Ma situation de retraitée va me permettre de me consacrer au domaine social qui me tient tant à cœur et qui implique l'engagement, l'action et la protection des personnes fragiles".

Guillaume POINAT

Conseiller Municipal

Inspecteur de l'environnement à l'Office Français de la biodiversité, il vit à MAURIAC depuis 1998 et connaît Edwige ZANCHI depuis la naissance de ses deux enfants à la maternité de la ville.

"Passionné par notre ville, amoureux de notre nature environnante qu'il faudrait encore plus protéger et conserver, il me vint à l'esprit cette évidence : rejoindre cette équipe apolitique pour rendre service à MAURIAC. C'est mon ambition."



Carine BRAJOU

Conseillère Municipale

25 ans, elle travaille au secrétariat de l'EHPAD de SALERS et au sein de l'équipe de direction.

"J'ai accepté de rejoindre l'équipe d'Edwige ZANCHI dans le but d'apporter ma jeunesse et dans l'espoir de trouver une dynamique pour MAURIAC en aidant à l'avenir de tous et en particulier des jeunes".

Michel PAPON

Conseiller Municipal

Technicien supérieur ENEDIS, 54 ans, marié, deux enfants, il est responsable des chantiers Haute et Basse tensions. Attaché à Mauriac et conquis par le projet d'Edwige ZANCHI, il souhaite participer à l'élargissement des ambitions pour la ville.

"Je veux apporter mes expériences personnelles et professionnelles afin de préserver et améliorer le bien-vivre à Mauriac."



Geneviève RONGERE

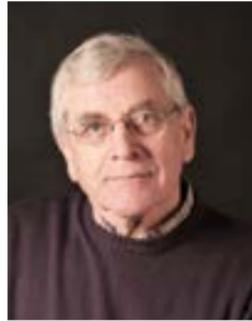
Conseillère Municipale

Retraitée de la fonction publique.

"J'ai dit oui à Mme ZANCHI parce que je souhaite une commune accueillante et où il fait bon vivre. Je souhaite travailler pour les Mauriacois"

Gille FRUTIERE

Conseiller Municipal
Natif de Mauriac, artisan ébéniste depuis 40 ans
"Je me suis engagé dans l'équipe d'Edwige ZANCHI pour participer à une renaissance de ma ville".



Bruno DUFAYET

Conseiller Municipal
Natif de Mauriac, il y a passé toute son enfance puis, après ses études, a vécu 6 ans à CLERMONT avant de revenir en 1996 pour reprendre la ferme familiale de la Roussilhe. Trois enfants de 20 mois à 25 ans. Il s'est investi dans des associations mauriacaises : rugby, comice agricole compagnie des "Tr'acteurs". Il a pris ensuite des responsabilités dans l'emblématique race SALERS et dans la défense de son métier au sein de la fédération nationale bovine.
"J'ai choisi de m'engager aux côtés d'Edwige ZANCHI d'abord par amitié pour elle que j'encourageais à chaque fois que je la croisais ! J'apprécie sa franchise, son humilité, sa pertinence et ensuite parce que je ne peux pas voir Mauriac s'étioler sans rien tenter. C'est pour moi un engagement sans politique partisane mais bien avec Mauriac dans les tripes"



Sabine RIVET

Conseillère Municipale
Aide-soignante demeurant à MAURIAC depuis vingt ans.
"J'ai rejoint Edwige ZANCHI car je la sens pleine d'ambition et d'espoir pour la ville dont elle a été le médecin et la citoyenne. Elle veut faire bouger les codes c'est ainsi que l'on pourra avancer. Elle a du caractère, c'est indispensable pour être Maire. Quant à moi j'ai une passion pour la création que je souhaite continuer à faire partager sur mes temps libres dans les associations."



Groupe d'opposition

Claudine ROYER

Conseillère Municipale
63 ans, conseillère municipale et communautaire depuis 2014.

"Co - présidente du secours populaire et investie dans le domaine culturel via les activités de la médiathèque".



Andrée BROUSSE

Conseillère Municipale
65 ans, retraitée du Service de Médecine du Travail. Conseillère Municipale
Conseillère Communautaire

"Pendant 40 ans je me suis investie dans le milieu para-médical, social et agricole. Je souhaite continuer à m'investir pendant ces 6 années à venir pour MAURIAC et les Mauriacois".



Stéphanie SERIEIX

Conseillère Municipale
"Mauriacoise de cœur, je souhaite, en faisant partie des élus de la municipalité, remercier ceux qui nous ont soutenus, et continuer à être à l'écoute des besoins et des idées des mauriacois et pouvoir soumettre certains projets restés dans nos cartons afin de faire vivre Mauriac".



Découvrez la composition des commissions municipales sur www.mauriac.fr/vie-municipale/ les élus ou dans le prochain numéro.

COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES... QUI FAIT QUOI ?

Pas toujours facile de s'y retrouver ! Aussi, pour une meilleure compréhension par nos concitoyens de leurs responsabilités respectives, précisons les compétences de la Commune et de la Communauté de Communes.

La commune

Il s'agit du premier des échelons démocratiques. La France dispose de 36000 municipalités ce qui fait d'elle le pays qui en compte le plus grand nombre en Europe. Loin d'être un handicap ce maillage territorial exceptionnel est un gage de vitalité démocratique et marque l'engagement des citoyens dans la vie civique.

La Commune est dirigée par le Maire élu par le conseil municipal. Il/Elle représente la Commune dans tous les actes officiels, premier magistrat il/elle dispose de pouvoirs propres et doit faire appliquer sur son territoire les lois de la République. Il/Elle reçoit par ailleurs des délégations du conseil municipal. Le Maire s'entoure d'adjoints 8 pour Mauriac qui peuvent recevoir également des délégations. Le Maire et les adjoints sont officiers de police judiciaire (OPJ). Mauriac dispose également de deux conseillers délégués non OPJ mais qui ont reçu des délégations. Ce choix ne coûte rien au contribuable puisqu'ils sont rémunérés sur l'enveloppe commune Maire plus Adjoints, par contre il permet d'avoir une équipe plus étoffée et plus efficace.

La Commune a des compétences exclusives Etat-civil (naissances, mariages, décès, recensement...). C'est elle qui établit les listes électorales et organise les élections. Elle a la charge des écoles primaires (hors salaire des enseignants). Elle gère l'environnement de ses habitants en délivrant les permis de construire, en établissant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

C'est elle qui entretient la voirie communale, les cimetières, ou encore les espaces verts... La commune gère aussi la police municipale, comme celle des marchés. Elle peut intervenir directement dans tous les domaines de compétences non obligatoires délégués à la Communauté de Communes.

Son rôle est important en matière sociale, en particulier avec l'existence d'un Centre Communal d'Action Sociale. La commune de Mauriac de par son importance dans le Nord Cantal, chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture, doit répondre à ce titre à des contraintes de centralité spécifique. Souvent le mandat de Maire est jugé comme le plus beau des mandats et le plus difficile aussi, un Maire étant toujours « à portée d'engueulade de ses administrés ! ».

Vers le regroupement des communes

Ces nombreuses compétences n'étant pas exhaustives la taille des communes françaises a été souvent un frein à leur développement économique ou touristique. L'Etat poursuit depuis les lois de décentralisation de 1982 (Defferre), jusqu'à la dernière loi NOTRe, une politique visant à se désengager et à rapprocher certaines de ses missions du territoire (Région, Département, Communauté de Communes, Communes...). Cela correspond à des transferts de compétences et à des financements, ce qui n'est pas toujours sans frictions entre l'Etat et les acteurs locaux...

Les Communautés de Communes répondent à un souhait de l'Etat de mutualiser les moyens de plusieurs communes pour atteindre un seuil démographique et économique permettant de réaliser des projets structurants.

L'élection des conseillers communautaires se fait lors de l'élection des conseils municipaux, et le fonctionnement de cette assemblée est semblable à celui d'un conseil municipal. L'architecture et l'organisation de la Communauté de Communes sont libres pour une large part. Celle du pays de Mauriac actuellement présidée par M. Jean-Pierre SOULIER, Maire du Vigean, regroupe 11 communes. Son assemblée comprend 31 membres issus de toutes les communes dont 3 vice-présidents. La ville de Mauriac est représentée au bureau par Jean-Jacques VAISSIER.

La Communauté de Communes

La Communauté de Communes dispose de compétences obligatoires :

- 1) L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence territoriale.
- 2) Le développement économique, zones d'activités à créer ou à développer (telle La Dinotte) et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la revitalisation du commerce. Elle gère la politique touristique par l'Office de Tourisme du Pays de Mauriac.
- 3) Outre ces compétences, la Com com' est chargée de la gestion des milieux aquatiques et de l'accueil des gens du voyage.
- 4) C'est enfin elle qui gère la collecte des ordures ménagères.

La Communauté de Communes exerce également dans l'intérêt communautaire des compétences optionnelles. On citera en particulier :

- 1) La protection de l'environnement hors ressources forestières (sites naturels, RD 922, vallée de la Dordogne) et les projets d'énergies renouvelables intéressant plusieurs communes.
- 2) La politique du logement : amélioration de l'habitat, restauration du patrimoine intéressant plusieurs communes. Elle peut intervenir dans l'animation culturelle du territoire en particulier à l'école de danse intercommunale sise au Vigean.
- 3) Elle gère le centre aquatique intercommunal et la médiathèque sis à Mauriac.
- 4) Au titre de sa compétence optionnelle en matière sociale, elle gère le relais petite enfance sis à Mauriac. Enfin, notre Communauté de Communes gère le service public d'assainissement non collectif ou SPANC pour le territoire.

Pour conclure, la Communauté de Communes est un outil pertinent dont se sont dotées les Communes pour optimiser leur développement. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir l'Etat pousse à l'augmentation de la taille des Communautés de Communes telles qu'elles existent dans nos régions rurales. Enfin, l'architecture même des Communautés de Communes reste ouverte, évolutive et contingente.

LE BUDGET PRIMITIF 2020 ADOPTÉ

Réunis en séance ordinaire, le 16 juillet dernier, à la salle André Thivet en raison de la situation sanitaire, les élus ont examiné et voté le budget 2020. Un budget transitoire, rigoureux et sans hausse d'impôts.



Un budget de transition

Elaboré dans un contexte inédit de crise sanitaire, le budget 2020 a été présenté et adopté par les conseillers municipaux le 16 juillet dernier. Ce budget se veut sincère, réaliste et soucieux de l'avenir encore rempli d'incertitudes.

"Il s'agit d'un budget de transition où la rigueur sera notre ligne de conduite, mais nous devons savoir investir pour entretenir l'existant et travailler dans de bonnes conditions, élus et agents" a insisté Madame le Maire.

Des dotations et des taux stables

Les informations sur le produit fiscal prévisionnel et sur le montant des dotations laissent apparaître une légère augmentation.

Les taux de fiscalité communale ne subissent aucune augmentation cette année et restent au niveau de l'an passé*.

En fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre entre dépenses et recettes à 5 393 279 €. Avec une légère augmentation du montant des

dotations et des produits attendus de la fiscalité, le budget de fonctionnement connaîtra une évolution d'environ 3 %.

Des efforts seront demandés à tous les services pour maîtriser les dépenses sur l'ensemble des chapitres mais "les conditions de travail ne doivent néanmoins pas en pâtir".

En dépenses, sont inscrits la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (138 472 €) et le reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et qui ne devait être que provisoire (150 393 €)... Les charges financières seront quant à elles réduites de 6,4 % à moins de 200 000€.

Côté investissement

2020 est une année de transition avec la poursuite des investissements engagés par la précédente municipalité et la réalisation de petits travaux lancés dès la prise de fonction de la nouvelle municipalité (réfection de la salle du conseil, aménagement du bureau du Maire, réorganisation des services, renou-

vellement de véhicules, achat de matériel informatique et de mobilier).

Les résultats du compte administratif 2019 permettent d'atteindre un bon niveau d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt au minimum.

La section d'investissement s'équilibre à 3 684 392 € en augmentation de 1,44%.

Le budget en chiffres

Section de Fonctionnement
Dépenses : 5 393 279,00 €
Recettes : 5 393 279,00 €

Section d'Investissement
Dépenses : 3 684 392,00 €
Recettes : 3 684 392,00 €

Capacité de désendettement : 5,63 années au 31/12/2019 (largement inférieur au seuil d'alerte fixé à 8 ans).

***Taux de fiscalité maintenus**
Taxe d'habitation : 24,45 %
Taxe foncière bâti : 26,79 %
Taxe foncière non bâti : 112,14 %

En action[s]
Déjà réalisées / en cours

- Réfection du trottoir rue Gerbert,
- Éradication des herbes sur la facade de la mairie et la toiture de la basilique,
- Peintures des barrières du terrain d'honneur stade Jean Lavigne,
- Réfection de la salle du conseil municipal et du bureau du Maire,
- Pose de protections sur les vitraux de la basilique,
- Travaux d'étanchéité à la crèche et au groupe scolaire Jules Ferry,
- Interdiction de la baignade au plan d'eau de Val Saint-Jean,
- Remplacement de panneaux signalétiques à Val Saint-Jean...

En dépenses, le budget 2020 prendra d'abord en compte le remboursement en capital des emprunts à hauteur de 575 000 € et les restes à réaliser pour 715 108 €.

Au titre des travaux : la poursuite de ceux engagés en 2019 et de nouvelles opérations qui pourront faire l'objet d'arbitrage telles certaines actions liées à la revitalisation du centre-bourg (aménagement de la place Georges Pompidou), les travaux des salles André Thivet et Halle des Sports, les travaux de voirie dans le cadre du marché à bons de commande, la fin de l'aménagement de la rue des Pradals (eaux pluviales, voirie et maçonnerie) pour 475 000 €, le redimensionnement de l'aménagement du parking Augustin Chauvet et la liaison entre le Boulevard Pasteur et la rue Blaise Pascal.

En recettes, le budget sera abondé par l'excédent d'investissement 2019 à hauteur de 563 441,27 €, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investis-

sement de 500 000 €, par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement de 892 443 €, par le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) à hauteur de 100 000 €, par la dotation aux amortissements pour 174 171 €, par les restes à réaliser pour un peu plus de 452 000 €, par les nouvelles subventions sollicitées (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux DETR - salle Thivet, salle du Conseil) et par un recours minimum à l'emprunt.

105 000 € d'économie sur 9 ans grâce à la renégociation des prêts

"Le travail débuté dès notre installation sur les marges de manœuvre de renégociation des emprunts va porter ses fruits dès l'année prochaine". Une aisance qui permettra de faire face aux charges d'emprunt tout en maintenant les services à la population et de débiter un travail conséquent de mise aux normes du patrimoine communal en commençant dès cette année par l'Hôtel-de-Ville.



Travaux rue des Pradals
Installation du déversoir orange - juin 2020

Le budget, comment ça marche ?

Le budget est un document qui précise chaque année l'ensemble des **moyens financiers dont dispose la commune** pour assurer son fonctionnement.

La préparation du budget relève du maire, le budget est voté par le conseil municipal.

Le budget comporte **deux sections distinctes : le fonctionnement et l'investissement**, chacune devant être équilibrée en dépenses et recettes (contrairement à l'État).



Le budget de fonctionnement

Les recettes correspondent aux sommes perçues par la Ville au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'État et de la participation financière des habitants aux services municipaux (restauration scolaire...).

Les dépenses regroupent les frais nécessaires à la gestion courante de la Ville : entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, remboursement des intérêts des emprunts...

Le budget d'investissement

Les recettes comprennent les emprunts, le FCTVA et les subventions. On y trouve aussi la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Les dépenses sont composées du remboursement de la dette et de dépenses d'équipement : travaux d'aménagement, acquisitions foncières, achat de matériel...



Feu d'artifice le 13 juillet au Puy Saint-Mary



Animations estivales "Kho Lanta" par l'ALSH

Été 2020 dans le contexte Covid



Accueil du Festival "Millesources et Dordogne"



Concert orgue et trompettes à la Basilique



"Chères et Chers Mauriacois(es),

Nous avons traversé depuis quelques mois comme le reste du pays une période difficile sur le plan sanitaire et économique. A ce jour, notre ville a été largement épargnée par le péril de la COVID, restons vigilants pour nos proches et nous-même et exprimons notre gratitude à nos personnels soignants et à tous ceux qui ont assuré la bonne marche de notre cité pendant le confinement.

Au-delà de leur engagement professionnel, beaucoup ont fait preuve de civisme et de dévouement. L'entraide, la solidarité telles qu'elles ont pu s'exprimer doivent continuer au-delà de cette période, en particulier dans notre souci à tous de faire fonctionner nos commerces et nos artisans.

Notre municipalité a pu élire son Maire, ses 8 adjoints et ses 2 conseillers délégués. Répartie sur deux lignes de vote au lieu d'une seule lors de la précédente mandature, leur rémunération est demeurée la même. Les deux délégués sont financés sur l'enveloppe commune des élus, à ce titre nous sommes dans

la continuité de l'équipe précédente. La situation de Mauriac, ville sous-préfecture et ville centre, devant répondre à de nombreuses obligations dues à son statut explique ce nombre qui n'a rien d'une convenance.

Les chantiers ont été ouverts à la mairie pour donner aux Mauriacois une salle de conseil municipal digne et propre. Une répartition cohérente des services administratifs permettra un regroupement au rez-de-chaussée de la Mairie rendant l'accès aux personnes à mobilité réduite aisé, et l'accueil et le fléchage des services plus simples et pratiques.

Dans les bâtiments communaux, un état général des réparations urgentes, des mises aux normes électriques et des rénovations a été mené. Il est marqué par trois impératifs : sécuriser, restaurer et embellir.

Le budget primitif a été élaboré et voté, il n'augmente pas la pression fiscale que l'on sait déjà très lourde mais il anticipe de futurs investissements nécessaires et productifs. Les taux de nos emprunts sont renégociés de manière à gérer au mieux les deniers publics.

Ce journal est le premier travail de notre service de communication, nous souhaitons qu'il soit un lien entre tous les Mauriacois quelles que soient leurs sensibilités.

Par l'exposition gratuite ouverte au Musée, par les premiers concerts post confinement et grâce à nos excellents jeunes guides du Monastère, la culture enfin, revient comme une promesse de renaissance. Le feu d'artifice du 13 Juillet au Puy Saint-Mary, l'un des cinq tirés dans le Cantal pour la fête nationale, est nous l'espérons un signe de retour à une vie normale.

Ayant rencontré le Président de Région fin juillet, notre Maire a rappelé haut et fort l'existence de Mauriac et son importance. Notre ville va sortir de l'anonymat, elle le peut, elle le doit, son développement est l'engagement de vos élus.

Au nom du groupe de la majorité municipale, bon été à Mauriac".

Cyrille ROLLIN - 1^{er} adjoint

"Chères Mauriacaises, chers Mauriacois,

Nous tenons d'abord à remercier les 40% d'électeurs qui nous ont accordé leur confiance lors de l'élection du 15 mars dernier. Nous continuerons à être à l'écoute de leurs préoccupations mais serons également attentifs à celles et ceux qui ne nous ont pas choisis.

Nous avons donc 5 élus à la municipalité et 3 à la communauté de communes. Lors du premier conseil municipal certains d'entre nous ont accepté de siéger dans différentes commissions. Nous avons aussi montré notre désaccord quant au nombre d'adjoints (plus que la commune d'Arpajon sur Cère par exemple qui compte 6250 habitants...). Nous avons également

trouvé indécent d'augmenter leurs indemnités ainsi que celle du maire dans une période où la conjoncture économique est très inquiétante. Nous attendons avec impatience le débat d'orientation budgétaire pour connaître enfin les priorités du programme de la majorité.

Quel avenir pour le dossier centre bourg initié par l'équipe sortante? Le Renouveau verra t-il le pôle d'excellence naître? Madame le maire a promis de nouvelles entreprises sur Mauriac, espérons que cela arrive rapidement pour enrayer le déclin démographique...

Nous venons de traverser une période très compliquée et qui n'est pas encore terminée, nous devons donc rester vigilants sur les décisions prises et être plus que jamais

aux côtés de nos commerçants et de nos entreprises locales.

Nous sommes bien décidés à travailler pour faire avancer notre ville et nous saurons nous rallier à la majorité lorsque les décisions prises iront dans le bon sens mais nous saurons également dénoncer ce qui nous paraîtra contraire au développement de Mauriac.

Nous participerons aussi très activement aux travaux de la communauté de communes, qui a désormais de nouvelles compétences,

N'hésitez pas à nous contacter, Bon été à toutes et tous".

Claudine ROYER, Alain DELASSAT, Andrée BROUSSE, Gérard VIOLLE, Stéphanie SERIEIX

MAURIAC

FORUM

des associations

Samedi 5 sept. 2020

Halle des Sports - Av. du Cdt Gabon

14h à 17h



Sport

Culture

Social

loisirs

Santé

+ d'infos au 04 71 68 05 22 / sur www.mauriac.fr et

Respectons les gestes barrières :

Port du masque obligatoire

et respect des distanciations